CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT (CGF)

Disponible sur simple demande, à l'accueil de la clinique et sur notre site internet www.clinvetfm.com.

Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont soumis aux présentes CGF

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

SCP NEDELLEC HOLZAPFEL THOMAS VISEE
CLINIQUE VETERINAIRE DU FRONT DE MER
153 rue Marius et Ary Lebond
97460 Saint Paul
La Réunion

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires www.vétérinaire.fr.

ESPECES TRAITEES

Chien, chat, lapin, furet, tortue, serpent, oiseau, cochon d'inde, hamster

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non cités ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rentes.

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 Le Samedi de 8h à 12h

Consultations sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

Les urgences sont assurées pendant les heures d'ouverture et en dehors des heures d'ouverture sur appel téléphonique.

La prise en charge des consultations non urgentes sans RV relève de l'amabilité et de la disponibilité des soignants de la structure.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

DOCTEURS MEDECINE VETERINAIRE

Docteur Nedellec Patrick Numéro d'ordre 6509 Orthopédie (CES), neurochirurgie, chirurgie abdominale et thoracique Diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 1984

Docteur Holzapfel Guillaume Numéro Ordre 9859 Médecine interne, dermatologie (CES), cancérologie, cytologie Diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon en 1986

Docteur Thomas Olivier Numéro Ordre 19762

Médecine interne, ophtalmologie (CES), DU de microchirurgie.

Diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse en 2005

Ancien interne de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

Ancien assistant d'ophtalmologie à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Docteur Visée Elodie Numéro Ordre 22538

Médecine interne (CEAV), imagerie médicale

Diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort en 2008

Ancienne interne de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

Ancienne assistante d'imagerie de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

Docteur Venturini Laurent Numéro Ordre 17366
Orthopédie (CES, DU de microchirurgie), chirurgie abdominale et thoracique.
Diplômé de l'école vétérinaire de Lyon en 1997
Ancien interne et ancien assistant de chirurgie de l'école nationale vétérinaire de Lyon

Docteur Stieglitz Mailys Numéro Ordre 27534 Médecine interne (CEAV), imagerie médicale Diplômée de l'école vétérinaire de Toulouse en 2014

Docteur Ferreira Das Neves Vania Numéro Ordre 27775 Orthopédie, chirurgie abdominale et thoracique Diplômée de l'école vétérinaire de Compostelle, Portugal en 2013

Docteur Cottin Emanuelle Numéro d'ordre 27336 NAC médecine générale Urgences Diplômée de la faculté de médecine vétérinaire d'Alfort, 2012

Docteur Chottard Emilie Numéro d'ordre 35467 Urgences _ Médecine générale Diplômée de la faculté de médecine vétérinaire de Liège, Belgique 2019

Docteur Vandecruys Marie Numéro d'ordre 35467 Urgences Médecine générale Diplômée de la faculté de médecine vétérinaire de Liège, Belgique 2019

Docteur Kamola Angelika Numéro d'ordre 33493 Urgences- Médecine générale Diplômée de la faculté de médecine vétérinaire de Varsovie, Pologne 2017

Docteur Conques Adèle Numéro d'ordre 33662 Urgences- Médecine générale Diplômée de la faculté de médecine vétérinaire de l'université Alfonso X el Sabio Madrid, Espagne 2018

PERSONNEL NON VETERINAIRE

Gestionnaire administrative: Charlotte Bastian

ASV : Vanessa Lorraine, Marie-Françoise Carole, Karel Bertille, Laetitia Vienne, Lucie Fresca, Julia Racine, Jérome Gence, Hélène Bondu, Anais Le Neillon.

Personnel d'entretien: Ghislaine Siala-chamba, Marie-Géraldine Daffreville, Pascaline Padre

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

CONSULTATION DE MEDECINE

Générale, dermatologie, cancérologie, ophtalmologie, nacs

CHIRURGIE DE CONVENANCE

Chirurgies de convenance (castration, ovariectomie, exérèse de masse, détartrage, extraction dentaire Etc.).

Un plateau technique complet permet d'assurer la sécurité et le bien-être de votre compagnon durant toute la durée de son séjour. De plus, notre clinique fait partie du réseau **Cap Douleur**, un label d'assurance d'une gestion optimale de la douleur.

Durant l'hospitalisation, nos équipes sauront vous renseigner et vous donner des nouvelles de votre animal.

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE, ABDOMINALE ET THORACIQUE

- orthopédie: Réparation de fracture simple ou complexe, chirurgie des ligaments croisés (TTO, TPLO ligamentoplastie), chirurgie de la rotule, chirurgie de la hanche (triple ostéotomie du bassin, pose de prothèse de hanche)
- neurochirurgie : chirurgie de la moelle épinière, fracture vertébrale...
- chirurgie cardiothoracique
- abdominale: foie, vésicule biliaire, shunt hépatique, intestin, colon, rein, vessie, urètre, prostate, hernie diaphragmatique, hernies abdominales...
 chirurgie ORL
- chirurgie ophtalmologique : chirurgie des paupières, de la cornée (ulcère notamment), du cristallin (cataracte)
 glaucome

La clinique est équipée de 2 blocs opératoires :

Nos blocs disposent d'un anesthésie gazeuse, d'électrocardiogrammes, oxymétrie, pression artérielle, sonde de température, tapis chauffant, ventilation d'ambiance en pression positive, sol antibactérien aux normes humaines.

SCANNER ET IMAGERIE

Scanner, radio numérique, échographie abdominale, échographie cardiaque, endoscopie digestive et respiratoire

ANALYSES

Hématologie, biochimie, temps de coagulation, endocrinologie (T4, cortisol, progestérone), antibiogramme

SERVICES ADITIONNELS

Urgence 24/24 sur appel téléphonique

Vente alimentation, accessoires, produits de soins

Pharmacie,

Consultation référée



Clinique labélisée Cap Douleur pour l'assurance d'une prise en charge optimale de la douleur de l'animal.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés font l'objet d'une surveillance adaptée à leur état. Nous assurons une présence permanente auprès des animaux sauf la nuit où des rondes sont organisées autant que possible par le vétérinaire de garde. Lorsque l'état d'un hospitalisé le nécessite nous sommes à son chevet aussi souvent et longtemps que nécessaire. Un vétérinaire accompagné d'une Asv sont constamment dédiés aux soins des animaux hospitalisés. Les visites aux animaux hospitalisés sont possibles sur demande pendant les horaires d'ouverture de la clinique.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Nous assurons la continuité des soins pour tous les animaux que nous avons traités. Ces soins comprennent les retraits des points, pansement, radiographies de contrôle. Les frais afférents à ces prestations feront l'objet d'une facturation complémentaire sauf pour le retrait des points.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs sont disponibles à l'accueil, sur le site Internet de la clinique et sur demande.

Le montant à régler correspond à la somme TTC des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, une facture détaillée sera délivrée conformément à la législation.

Un devis estimatif pourra être produit sur simple demande pour toute prestation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

LITIGES

En cas de litige le client peut s'adresser au : Conseil régional Ordre Ile de France et Dom Com - 34 rue Bréguet - 75011 Paris En cas de litige juridique, le client peut s'adresser à notre assurance responsabilité civile professionnelle : (Ref. : 7914894604) AXA - Angle des Rues de Paris & Mal Leclerc - BP 168 97463 ST DENIS CEDEX - Tél: 0262 94 86 40 - Fax: 0262 94 86 47

En cas de litige portant sur les prix pratiqués, le client peut faire une réclamation en ligne au médiateur de la consommation de la profession vétérinaire sur www.veterinaire.fr

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de la clinique.

Tout salarié est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MENTIONS FACULTATIVES

RISQUE THERAPEUTIQUE, ANESTHESIQUE, LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal un service d'enlèvement est mis en place par l'entreprise :

GDS Réunion - 1 rue du Père Hauck, PK23 - Bâtiment E/F/G - 97418 La plaine des câfres

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

Le client doit signaler au personnel de la clinique si son animal est dangereux.

Les chats doivent être transportés dans des caisses de transport et les chiens tenus en laisse.

Pour le confort des animaux, un espace chat et un espace chien sont délimités.

Lorsque la sécurité des personnes ne peut être assurée, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de tout animal particulièrement dangereux.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

A défaut de connaître le détenteur de l'animal ou des animaux présentés par un tiers à l'établissement de soins vétérinaires, le vétérinaire se conformera à la législation en vigueur. En dehors de la nécessité de soulager la souffrance animale, le vétérinaire orientera la tierce personne présentant les dits animaux vers la Mairie qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée ; Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris. Le Vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.